

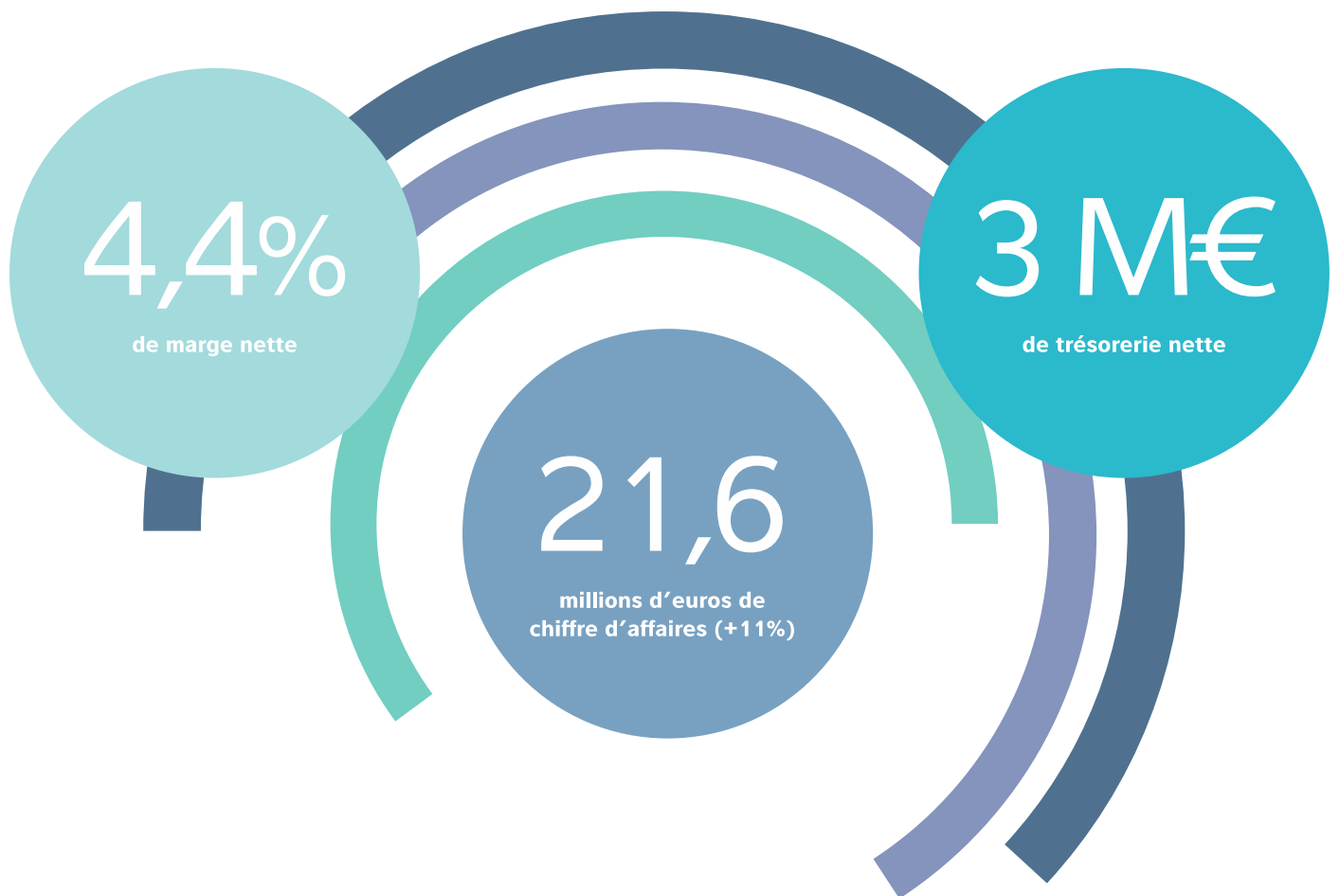
Rapport annuel

2012



Exercice clos le 31 décembre 2012

NOUS CROYONS QUE *l'informatique*
TRANSFORME NOS SOCIÉTÉS
NOUS SAVONS QUE LES *réalisations marquantes*
SONT LE FRUIT DU *partage* DES SAVOIRS
ET DU PLAISIR À **+TRAVAILLER ENSEMBLE**
NOUS *recherchons* EN PERMANENCE
DE MEILLEURES façons DE FAIRE





LE MESSAGE DU PRESIDENT

Chères, Chers Actionnaires,

Depuis la création d'OCTO en 1998, à l'aube de l'ère Internet, c'est sans doute la première fois que nous voyons se dessiner une nouvelle vague technologique de même ampleur. Elle s'appelle Big Data. C'est une excellente nouvelle pour toute la profession. Mais depuis 1998, la crise de la dette qui succède à celle de la bulle internet et des subprimes est aussi d'une ampleur sans précédent. C'est au milieu de cet environnement instable et incertain que nous opérons aujourd'hui, et probablement pour plusieurs années.

Dans un tel contexte, notre marché est en train de se structurer à l'instar d'autres marchés, avec d'un côté, les sociétés positionnées sur le 'low cost', avec une approche exclusivement orientée coût, et de l'autre, des acteurs tels que OCTO, qui visent à offrir une valeur ajoutée supérieure à ses clients. C'est en cette stratégie que nous croyons et que nous mettons en œuvre quotidiennement chez OCTO. Nous croyons aussi que les acteurs ne se positionnant pas sur le marché, vont souffrir dans les prochaines années.

Nous pensons qu'il faut qu'OCTO se diversifie, sur le plan géographique mais également sur l'axe des offres. C'est le sens de nos investissements depuis 2 ans, pari difficile dans un contexte où les marges sur nos métiers de conseil traditionnels sont soumises à la pression de nos clients et de leurs directions achats.

Depuis 3 ans, nous recueillons les fruits de cette stratégie volontairement offensive : notre chiffre d'affaires a progressé de plus de 40%, de 15,4 M€ en 2009 à 21,6 M€ en 2012, et la part de l'international est passée de moins de 5% en 2009 à plus de 16% de notre activité l'an dernier. Cette forte croissance a pesé sur notre performance opérationnelle, du fait des investissements importants engagés, sans toutefois remettre en cause la capacité d'OCTO à dégager une marge nette toujours supérieure à 4%. Le retour à une meilleure rentabilité opérationnelle est néanmoins nécessaire pour nous permettre de continuer à investir et nous développer.

Le virage annoncé début 2010 a été matérialisé par un changement d'image et un nouveau site web dont nous sommes tous très fiers. Le contexte difficile ne nous a pas détourné de nos valeurs, OCTO est toujours une entreprise dans laquelle il fait bon travailler comme le prouve son classement à la deuxième place du palmarès Great Place To Work® des entreprises de moins de 500 salariés.

L'USI, le rendez-vous incontournable des Geeks et Boss souhaitant une informatique qui transforme nos sociétés est devenu la référence des conférences IT en France. Nous sommes très heureux de concrétiser ainsi notre position de leader d'opinion dans l'innovation IT.

Merci de votre confiance, soyez assurés que nous travaillerons dur pour la conserver.

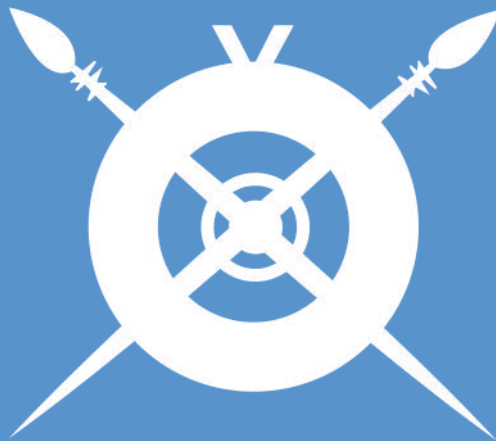
François Hisquin

Président du Directoire d'OCTO Technology

SOMMAIRE

LE MESSAGE DU PRESIDENT	4
Présentation d'OCTO Technology et de ses activités	6
Le cabinet OCTO	7
L'équipe dirigeante	7
Notre offre	8
Nos convictions	8
Nos clients	9
Notre organisation	10
L'actionnariat	10
L'USI	10
Rapport d'activité	11
Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 mai 2013	12
Activité, résultats et situation financière	12
Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat	17
Filiales et participations	19
Informations sur le capital et l'actionnariat	20
Informations relatives aux mandataires sociaux	23
Information sur les risques financiers et opérationnels	26
Informations diverses	29
Notes annexes au rapport de gestion	30
Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices	30
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations accordées au Directoire pour les augmentations de capital	31
Annexe 3 : Rapport spécial sur les plans d'attribution d'actions gratuites (L225-197-4)	32
Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale	33
Informations financières	34
Comptes consolidés au 31 décembre 2012	35
Compte de résultat consolidé	35
Bilan consolidé	36
Tableau de flux de trésorerie consolidé	37
Etat de variation des capitaux propres consolidés	38
Notes annexes aux comptes consolidés	39
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	51
Comptes annuels au 31 décembre 2012	53
Compte de résultat	53
Bilan	54
Tableau de flux de trésorerie	55
Notes annexes aux comptes annuels	56
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	65
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	67
Texte des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2013	69
Première résolution (Approbation des comptes de l'exercice 2012 – Quitus)	70
Deuxième résolution (Affectation du bénéfice- distribution de dividendes)	70
Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 – Quitus)	70
Quatrième résolution (Quitus aux commissaires aux comptes)	71
Cinquième résolution (Conventions réglementées)	71
Sixième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la société)	71
Septième résolution (Pouvoirs pour formalités)	71

Présentation d'OCTO Technology et de ses activités



LE CABINET OCTO

Depuis 1998, OCTO aide ses clients à construire des Systèmes d'Information et des applications qui transforment leurs entreprises en intervenant sur trois sujets : la technologie, la méthodologie et notre faculté à comprendre les enjeux métier. Ils trouvent chez nous des équipes qui utilisent la technologie et la créativité pour transformer rapidement leurs idées en valeur. Depuis la création, la croissance du cabinet a été continue et maîtrisée afin de garantir la montée en compétences des consultants qui nous rejoignent. Pour accompagner notre croissance et nous donner le moyen de nos ambitions nous nous sommes introduits en bourse sur Alternext en 2006.

OCTO est aujourd'hui un groupe international de 182 collaborateurs dont le siège se trouve à Paris. Nous avons ouvert successivement des filiales au Maroc, en Suisse, en Belgique et plus récemment au Brésil.

Le Partage

Le partage du savoir entre nous, avec nos clients et au sein des communautés sont des valeurs qui nous animent. Les sujets que nous adressons sont complexes et innovants. Ils nécessitent la collaboration efficace de compétences multiples.

Livres Blancs, formations, ouvrages techniques ou bonnes pratiques managériales, cette ouverture est essentielle pour garantir l'excellence que nos clients exigent.

USI : notre évènement annuel

Conférence de référence sur les sujets IT, l'USI est organisée par OCTO depuis 2008. Elle est le rendez-vous des Geeks et des Boss souhaitant une informatique qui transforme nos sociétés.

L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



NOTRE OFFRE

Nous travaillons pour les start-up, les PME, les administrations et les grands groupes pour lesquels l'informatique est un puissant levier de transformation.

Conseil et expertise IT

Le Système d'Information est la matérialisation d'une vision métier ambitieuse rendue possible par une utilisation pragmatique de la technologie.

Nous déclinons cette approche dans nos interventions :

- Schéma directeur
- Définition de stratégie technologique
- Dossier d'architecture
- Audit 360° de SI et d'applications
- Tests de performances
- Conseil en méthodologie (Agile, Lean IT, pratiques des géants du web)
- Expertise technique

Construction d'applications innovantes

Nous nous engageons à favoriser l'émergence de vos idées et de vos besoins, à les rendre concrets et à en tirer les premiers bénéfices en quelques semaines. Nous pouvons réaliser vos produits logiciels de bout en bout ou vous aider à construire vos applications :

- Vision produit
- Cadrage de projet
- Direction Technique
- User eXperience
- Déploiement de méthodologie agile
- Coaching en développement et en pratique de tests
- Qualité logicielle

NOS CONVICTIONS

Fail Fast

Nous privilégions les approches qui permettent un retour rapide, s'appuyant sur notre culture de la mesure. Il n'y a pas d'innovation sans possibilité de se tromper. Constaté l'échec rapidement permet d'apprendre et de garantir le succès à la prochaine itération.

Amélioration continue

Nous recherchons en permanence de nouvelles façons de faire en nous inspirant des méthodes Lean. Progresser et apprendre sont nos moteurs.

Le produit c'est l'équipe

Nous pensons qu'un produit est à l'image de l'organisation qui l'a construit. Notre maîtrise des dynamiques humaines

nous permet de construire, avec vous, les meilleures équipes.

Expertise

Nous veillons à rester des experts en technologie, gage de notre pertinence et de notre pragmatisme. Et notre expertise s'étend également à la connaissance métier, atout indispensable pour vous livrer des résultats remarquables.

Recherche de plaisir

Aller travailler avec le sourire aux lèvres et la fierté de ce que l'on fait, telle est notre ambition. Le plaisir est communicatif et génère de la créativité. Il est la clé pour des réalisations aussi agréables à utiliser qu'à construire.

NOS CLIENTS

La volonté d'OCTO est de se concentrer sur les chantiers stratégiques ou innovants. Ils trouvent chez nous des équipes qui utilisent la technologie et la créativité pour transformer rapidement leurs idées en valeur.



NOTRE ORGANISATION

Le cabinet est organisé par secteurs d'activité, permettant de capitaliser sur les enjeux et les patterns métiers de ses clients. Les consultants sont ainsi à même de proposer aux clients, des solutions et des approches parfaitement adaptées à leur contexte métier et de les mettre en perspective par rapport à l'état de l'art de leur secteur d'activité.

- Assurance
- Banque, Finance
- Industrie, Distribution
- Média, Internet, Loisirs
- Télécoms, Services

L'ACTIONNARIAT



- PACH Invest : 34,8%
- NextStage : 19,6%
- ALTO Invest : 8%
- BNP Paribas Private Equity : 7,3%
- Collaborateurs OCTO : 6,3%
- Public : 24%

L'USI

Chaque année, OCTO organise l'USI, rendez-vous annuel des geeks et des boss du SI souhaitant une informatique qui transforme nos sociétés. Chaque année, l'USI rassemble plus de personnes et nous fait réfléchir au but de la DSI et aux moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ce but collectivement.

"Un moment d'alimentation et d'échange intellectuel à la fois sur des thématiques techniques, des tendances lourdes du marché tant sur les problématiques managériales, que d'architecture, que de virtualisation du monde au sens large." Generali

"Un grand bain de questions et d'idées pour travailler plus efficacement dans lequel je me plonge chaque année avec grand plaisir." Orange

"L'USI, c'est ma piqure de rappel, mon coup de pied au cul annuel pour me rappeler ce qu'il faut faire pour être un bon boss." Alain Buzzacaro, France Televisions Editions Numeriques

"Avant l'USI j'étais informaticien. Mais ça c'était avant !" Frédéric Bernard, CA-CIB

Rapport d'activité



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 MAI 2013

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le 20 mars 2013 à 8 heures, le Directoire s'est réuni au siège de la société OCTO Technology (ci-après dénommée la « société ») et a décidé de vous réunir en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous proposer de délibérer sur les résolutions suivantes :

- approbation des comptes annuels de l'exercice 2012 – quitus,
- affectation du bénéfice – distribution de dividendes,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 – quitus,
- quitus aux Commissaires aux comptes,
- approbation des conventions réglementées,
- autorisation de rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société,
- pouvoirs pour formalités

En premier lieu avant de vous exposer les différentes propositions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de notre société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ainsi que des récentes évolutions constatées depuis le début de l'année 2013 telles que constatées et perçues par le Directoire.

Activité, résultats et situation financière

1. Activité, résultats et situation financière du groupe et de la société

L'établissement de comptes consolidés résulte d'une décision volontaire du Directoire, le groupe ne dépassant pas les seuils prévus à l'article R. 233-16 du Code de commerce et Alternext n'étant pas un marché réglementé au sens du Code monétaire et financier.

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société OCTO Technology. Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

1.1 Activité du groupe

Dans un contexte de marché peu porteur, marqué par un attentisme accru des donneurs d'ordre en matière de projets IT, l'exercice 2012 a été marqué par une nouvelle année de croissance pour le cabinet. Ainsi le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012, s'élève à 21 612 milliers d'euros, en croissance organique de 10,8% par rapport à l'exercice précédent. L'année écoulée a été marquée par une accélération progressive de l'activité, trimestre après trimestre (+3,8% de croissance du chiffre d'affaires au premier semestre et +18,7% au second semestre).

A l'international, le groupe a poursuivi sa montée en puissance, notamment au Brésil. Ainsi, la part du chiffre d'affaires à l'international s'est accrue l'an dernier pour représenter plus de 16% de l'activité du cabinet contre 14% en 2011.

Au cours de l'exercice 2012, le groupe a recruté près de 50 collaborateurs dont 39 consultants. L'année a été marquée par la persistance d'un turnover toujours élevé, qui s'est maintenu à près de 20% en 2012 contre 19% en 2011, signe de tensions toujours vives sur le marché du travail.

Au 31 décembre 2012, les effectifs totaux du cabinet s'élevaient à 182 collaborateurs (contre 162 au 31 décembre 2011), dont 156 consultants et architectes (contre 144 au 31 décembre 2011).

1.2 Résultat consolidé du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011	Variation
Chiffre d'affaires	21 612	19 503	+11%
Résultat d'exploitation	458	396	+16%
Marge opérationnelle consolidée	2,1%	2,0%	
Résultat financier	84	(22)	+482%
Résultat exceptionnel	46	102	-55%
Résultat net part du groupe	943	831	+13%
Marge nette consolidée	4,4%	4,3%	

En dépit de l'environnement de marché, les indicateurs opérationnels du cabinet ont bien résisté au cours de l'année 2012, avec une stabilité du prix de vente journalier à 900 euros, contre 901 euros en 2011, et un taux d'activité des consultants en légère progression à 73%, contre 72% en 2011.

Cette bonne orientation des indicateurs a permis au groupe de faire le choix de préserver l'ensemble de ses investissements stratégiques dans le cadre de sa vision OCTO 2020, avec notamment :

- la poursuite du développement à l'international, en particulier la filiale brésilienne qui a vu son activité tripler en 2012,
- le développement et le démarrage commercial de la plate forme d'applications mobiles Appaloosa, première réalisation du projet OCTO On Line ;
- le changement d'identité visuelle et la refonte du site internet,
- la refonte du logiciel de gestion interne,
- la location et l'aménagement d'un nouvel étage au sein de l'immeuble parisien pour accompagner la croissance des effectifs.

D'autres charges non récurrentes ont également impacté la rentabilité opérationnelle comme la réévaluation technique de la provision de retraite du fait de la forte baisse des taux d'intérêt, et les honoraires engagés dans le cadre de l'opération d'émission de bons de souscription d'actions réalisée en juillet 2012.

La poursuite des investissements ainsi que ces charges opérationnelles ponctuelles ont logiquement freiné la progression du résultat d'exploitation du cabinet, qui s'est établi à 458 milliers d'euros, en hausse de 16% sur un an, représentant une marge d'exploitation de 2,1%, contre 2% un an plus tôt.

Le cabinet rappelle que la contribution économique territoriale, représentant 1,33% du chiffre d'affaires consolidé, est comptabilisée en résultat d'exploitation, conformément aux normes comptables françaises.

Le résultat financier s'élève à 84 milliers d'euros et se compose essentiellement de plus-values réalisées sur les placements obligataires. En revanche, conformément aux normes comptables françaises, il n'intègre pas la plus-value latente de 65 milliers d'euros à fin 2012 sur un contrat à terme capitalisé non dénoué.

Le résultat exceptionnel s'élève à 46 milliers d'euros constitué, pour l'essentiel, du complément de prix lié à la cession de la participation dans la société MassiveBrainGames, cédée par le cabinet à Mangas Gaming en 2010, ainsi que d'une imposition supplémentaire de CFE (cotisation foncière des entreprises) au titre d'années antérieures.

Après comptabilisation d'un produit d'impôt, lié au crédit d'impôt recherche d'un montant de 536 milliers d'euros, le résultat net part du groupe 2012 ressort à 943 milliers d'euros, en hausse de 13%, soit une marge nette de 4,4%.

1.3 Situation financière du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011	Variation
Immobilisations	1 444	1 154	+25%
Créances clients	9 457	7 587	+25%
Autres créances et comptes de régul.	1 364	1 341	3%
Trésorerie et assimilés	3 131	4 360	-28%
Total Actif	15 395	14 441	+7%
Capitaux propres part du groupe	7 878	7 467	+6%
Intérêts des minoritaires	20	11	+91%
Provisions	161	83	+94%
Dettes financières	151	125	+20%
Dettes fournisseurs	724	806	-10%
Autres dettes et comptes de régul.	6 461	5 950	+9%
Total Passif	15 395	14 441	+7%

La situation financière du cabinet demeure solide. Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 7 878 milliers d'euros et la trésorerie nette demeure largement excédentaire à 2 980 milliers d'euros, déduction faite de l'avance de trésorerie reçue de la Coface dans le cadre de l'assurance prospection (151 milliers d'euros).

Fort de cette situation bilancielle saine, OCTO Technology proposera à la prochaine assemblée des actionnaires le versement d'un dividende de 0,23 € par action au titre de l'exercice 2012. Sur la base du cours de clôture de l'action le 19 mars (5,49 €), ce dividende procure un rendement de 4,2%.

1.4 Activité et résultats de la société

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011	Variation
Chiffre d'affaires	18 968	17 769	+7%
Résultat d'exploitation	666	543	+23%
Marge opérationnelle	3,5%	3,1%	
Résultat financier	71	(5)	n/a
Résultat exceptionnel	49	100	-52%
Résultat net	875	884	-1%
Marge nette	4,6%	5%	

Le chiffre d'affaires 2012 de la société s'est élevé à 18 968 milliers d'euros, en croissance organique de 7% par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation s'élève à 666 milliers d'euros contre 543 milliers d'euros un an plus tôt soit une marge opérationnelle de 3,5%. Ce niveau de marge traduit la poursuite des investissements évoqués précédemment.

Le résultat exceptionnel, qui s'établit à 49 milliers d'euros, correspond essentiellement au complément de prix encaissé dans le cadre de la cession de la participation dans la société MassiveBrainGames ainsi qu'à des avis complémentaires de CFE au titre des 3 années précédentes.

Le résultat net ressort à 875 milliers d'euros en baisse de 1%, représentant une marge nette de 4,6%.

1.5 Situation financière de la société

La société OCTO présente une situation financière saine au 31 décembre 2012, avec une trésorerie de 2 537 milliers d'euros, et l'absence de dette financière, à l'exception d'une avance remboursable de 151 milliers d'euros liée correspondant à l'assurance prospection COFACE.

Les capitaux propres de la société s'établissent quant à eux à 7 935 milliers d'euros y compris le résultat de l'exercice s'établissant à 875 milliers d'euros.

2. Faits marquants de l'exercice 2012

2.1 Opération d'émission de bons de souscription d'actions (BSA)

OCTO Technology a procédé le 17 juillet à l'émission de BSA au profit des actionnaires de la société, cette émission visant à renforcer, à moyen terme, la structure financière de la société et lui donner les moyens de financer sa croissance organique dans le cadre du plan de développement OCTO 2020.

Dans ce cadre, 3 511 556 BSA ont ainsi été émis et attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires, à raison d'1 BSA pour 1 action détenue, les conditions de l'émission étant les suivantes :

- Parité et prix d'exercice des BSA: 9 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle au prix de 7 euros
- Période d'exercice des BSA : du 17 juillet 2012 au 15 juin 2017
- Montant de l'augmentation de capital maximum correspondante : 2 731 204 euros, prime d'émission incluse.

L'émission des BSA a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2012 et les BSA ont été admis à la cotation sur Euronext Paris le 17 juillet 2012.

OCTO a procédé parallèlement à l'émission de BSA supplémentaires au profit des managers de la société, cette émission ayant pour objectif de fidéliser les principaux managers d'OCTO et leur donner un mécanisme supplémentaire d'intéressement au développement du cabinet.

L'émission des BSA managers a été décidée par le Directoire en date du 16 octobre 2012 sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2012.

Dans ce cadre, 2 999 700 BSA managers ont ainsi été émis et 2 419 200 souscrits aux conditions suivantes :

- Prix d'émission des BSA managers : 0,031 euros
- Parité et prix d'exercice des BSA: 9 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle au prix de 7 euros
- Période d'exercice des BSA : du 16 octobre 2014 au 15 juin 2017
- Montant de l'augmentation de capital maximum correspondante : 1 881 600 euros, prime d'émission incluse

A terme, en cas d'exercice de la totalité des BSA et des BSA managers d'ici juin 2017, cette opération permettra une levée de fonds totale de 5 280 milliers d'euros.

2.2 Croissance de la filiale brésilienne

La filiale brésilienne a poursuivi sa croissance soutenue au cours de l'année 2012. Pour sa deuxième année d'existence et premier exercice complet, OCTO Brésil est désormais la 2^{ème} filiale internationale la plus contributive au chiffre d'affaires du groupe en 2012, avec 900 milliers d'euros réalisés, confirmant ainsi l'appétence du marché brésilien pour l'expertise IT du cabinet.

Pour mémoire, le groupe a ouvert, le 1^{er} avril 2011, sa 4^{ème} filiale internationale, à São Paulo, capitale économique du Brésil et de l'Amérique du Sud. Le cabinet ambitionne d'y développer son offre auprès des grandes entreprises locales, au sein d'un pays émergent en forte croissance.

2.3 Développement d'Appaloosa, 1^{ère} réalisation de la plate forme de services en ligne Octo on Line

La société a lancé fin 2011, le site internet appaloosa-store.com, une plate-forme de distribution d'applications mobiles à destination des entreprises ou de leurs équipes projet de développement de mobiles, multi-supports (Apple iOS, Google

Android, Microsoft Windows Phone). Appaloosa vise ainsi à proposer aux entreprises un store privé en marque blanche, permettant de distribuer leurs applications mobiles à leurs collaborateurs, mais également de faciliter les développements et la distribution d'applications pour les équipes de projets mobiles.

Les ventes s'établissent à 62 milliers d'euros pour l'exercice 2012, et l'objectif de ventes pour l'année 2013 s'établit à 200 milliers d'euros.

2.4 Nouvelle identité visuelle

Près de 15 ans après sa création, le cabinet a décidé de changer d'identité graphique, après plusieurs mois de réflexion sur sa marque et son positionnement. Ce travail a donné naissance à une stratégie de marque, au positionnement « Conseil et réalisation IT » cristallisée autour du concept de « *There is a better way* », et à une nouvelle identité graphique comportant 2 logos, un officiel et un autre codé, tous deux ayant pour objectif de représenter la vision de l'IT et le côté franc-tireur, présent dans les gènes OCTO depuis sa création.

La nouvelle identité visuelle a été lancée en octobre et témoigne d'une harmonie entre les valeurs et la marque OCTO, façonnée pour répondre à ses ambitions. Celle-ci intègre également un manifeste reprenant les croyances de la « tribu » OCTO :

« Nous croyons que l'informatique transforme nos sociétés. Nous savons que les réalisations marquantes sont le fruit du partage des savoirs et du plaisir à travailler ensemble. Nous recherchons en permanence de meilleures façons de faire ».

Cette nouvelle identité se matérialise enfin par le lancement d'un nouveau site internet, plus visuel et intégrant la nouvelle dimension internationale du groupe (disponible en 3 langues).

3. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2013

Le groupe prévoit pour 2013, un nouvel exercice de croissance de l'activité, tant en France qu'à l'international, en particulier au Brésil, et se fixe également pour objectif, une amélioration de son niveau de marge opérationnelle.

L'année 2013 sera également marquée par l'organisation de la 6^{ème} édition de l'Université du SI les 24 et 25 juin.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture des comptes de l'exercice 2012.

5. Activités en matière de recherche et développement

En 2012, la cellule R&D OCTO a produit des travaux dans des domaines variés :

- Travaux de recherche publiés dont le sujet était l'application de la loi « constructale » à l'évolution du JDK Java et du Framework PHP Zend. Ces travaux ont permis la contribution à un ouvrage dédié à la loi constructale, et publié chez l'éditeur scientifique Springer, en 2012 ;

- Construction d'un banc de test pour l'expérimentation des traitements parallèles dans divers cas d'usage (traitements de masse, traitement de requêtes). L'objectif était de mesurer les gains en performance du parallélisme. Ces travaux ont été présentés dans plusieurs conférences informatiques ;

- Travaux de recherche sur la communication pair à pair entre terminaux mobiles Android. Une plateforme technique a été créée afin de tester plusieurs scénarios d'usages (calcul distribué, bureau de vote, jeux) ;

- Création d'un framework permettant le recours aux interfaces naturelles comme Microsoft Kinect pour piloter des applications Web.

Ces travaux collectifs rassemblent le savoir faire et l'expérience acquise par les experts OCTO depuis sa création dans ces domaines particuliers.

La société bénéficie par ailleurs du crédit d'impôt au titre des activités de recherche lancées en 2008 sur les sujets suivants : ergonomie des interfaces homme-machine, gestion de la sécurité pilotée par les risques, langage de programmation pour usage universel, et architectures incertaines privilégiant la tolérance aux pannes sur la consistance des données.

Au titre de ces travaux de recherche réalisés en 2012, la société a déclaré un crédit d'impôt recherche d'un montant de 536 milliers d'euros.

Pour l'ensemble de son action et de ses projets, OCTO Technology est titulaire depuis 2007, de l'agrément CIR et de la qualification d'entreprise innovante délivrée par OSEO, ce qui la rend éligible aux FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation).

6. Formation

Au cours de l'exercice, au titre de la formation professionnelle, les collaborateurs du cabinet ont reçu 518 jours de formation, dont 373 jours de formations externes (dont 93 jours d'USI) et 145 jours de formation en interne.

En 2012, les dépenses de formations externes ont représenté un budget de 111 milliers d'euros et la participation à des conférences un budget de 54 milliers d'euros.

Le volume d'heures disponibles au 31 décembre 2012 au titre du DIF s'élève à 4 290 heures.

Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels de la société tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 875 108,94 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice d'un montant de 875 108,94 € de la façon suivante :

▪ au compte de réserve légale afin de la porter à 10% du capital social* soit :	1 480,41 €
▪ aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 0,23 € par action* soit :	841 707,31 €
▪ au compte de report à nouveau pour le solde soit :	31 921,22 €

Le montant du compte de report à nouveau s'élèvera ainsi à 1 640 044,44 € après affectation.

** au 20 mars 2013, le capital social de la société s'élève à 365 959,70 euros réparti en 3 659 597 actions.*

Il est précisé que le montant global du dividende est déterminé sur la base de toutes les actions existantes à ce jour. Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité ne donnant pas droit à dividende et leur nombre ne pouvant être connu avec exactitude qu'au moment de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de report à nouveau.

S'agissant des modalités d'imposition du dividende, il est rappelé que la loi de finances pour 2013 a supprimé le prélèvement forfaitaire optionnel et a institué, sur les dividendes et distributions assimilées perçus à compter du 1er janvier 2013, un prélèvement obligatoire, pratiqué par la société versant les revenus, au taux de 21% pour les dividendes, non libératoire. Elle a supprimé par ailleurs l'abattement fixe annuel (article 158-3-5° du CGI) mais maintenu l'abattement proportionnel. La suppression du prélèvement forfaitaire libératoire conduit à soumettre obligatoirement les dividendes et autres distributions au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette imposition est effectuée après application, le cas échéant, de l'abattement de 40 % maintenu sans modification (article 158-3-2° à 4° du CGI) et applicable aux revenus distribués par les sociétés françaises ou étrangères soumises à l'impôt sur les sociétés (ou à un impôt équivalent) en vertu d'une décision régulière des organes compétents.

Le prélèvement obligatoire non libératoire applicable à compter de 2013 est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Comme le prélèvement optionnel libératoire, le prélèvement obligatoire non libératoire n'est pas applicable :

- aux revenus distribués qui sont pris en compte pour la détermination du bénéfice imposable d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, ou d'une profession non commerciale ;
- aux revenus afférents à des titres détenus dans un PEA.

Il est rappelé que les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont automatiquement soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et font l'objet d'un prélèvement à la source, forfaitaire non libératoire, en application des dispositions de l'article 117 quater du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/12/2011	1 051 421 €	0,30 €	3 504 735
31/12/2010	1 226 742 €	0,35 €	3 504 977
31/12/2009	959 570 €	0,30 €	3 198 567

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe de 943 milliers d'euros.

Filiales et participations

1. Activités des filiales

<i>en milliers d'euros</i>		Chiffre d'affaires	Evolution 2012/11	Résultat d'exploitation	Evolution 2012/11	Marge d'exploitation
OCTO Technology SA	Suisse	1 050	+11%	(24)	-137%	-1,9%
OCTO Technology LTDA	Brésil	900	+162%	84	+82%	7,5%
OCTO Technology SPRL	Belgique	822	-30%	13	n/a	1,6%
OCTO Technology SA	Maroc	633	+24%	28	-322%	4,4%
Hubluc SARL	France	2	n/a	(27)	n/a	n/s

Données sociales converties au taux moyen 2012 et évolution calculée par rapport à 2011 à taux de change constant

Dans le cadre de son plan stratégique OCTO 2020, le groupe ambitionne de réaliser la moitié de son chiffre d'affaires à l'international à l'horizon 2020. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international s'élève ainsi à 16% pour l'exercice 2012.

La filiale suisse a poursuivi sa croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 11% qui suit la hausse de ses effectifs. Au niveau rentabilité, le remplacement du Directeur général a notamment entraîné une hausse des charges de personnel et en conséquence une légère perte d'exploitation (-1,9%).

Pour sa 2^{ème} année d'existence (et premier exercice complet), OCTO Brésil est désormais la 2^{ème} filiale la plus contributive au chiffre d'affaires du groupe en 2012, avec 900 milliers d'euros, ainsi qu'une marge opérationnelle très satisfaisante à 7,5%.

La filiale belge a connu une année plus contrastée, avec une baisse de près d'un tiers de son activité, principalement liée à l'absence de recrutement d'un nouveau directeur général, qui a nuit à l'activité de prospection ainsi qu'au plan de recrutement prévu. Parallèlement, la rentabilité opérationnelle s'améliore sensiblement, avec un retour à l'équilibre, du fait de la croissance de ses effectifs et d'un moindre recours à la sous-traitance du groupe.

Enfin, la filiale marocaine a réalisé une croissance de près de 25% de ses ventes grâce à la hausse de ses effectifs, générant ainsi une marge d'exploitation satisfaisante à 4,4%, après avoir enregistré une perte opérationnelle en 2011.

Le groupe s'est fixé comme objectif une croissance significative de l'activité de ses filiales sur 2013, afin d'accroître ou de restaurer selon les filiales, une rentabilité opérationnelle satisfaisante.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2. Prises de participation et de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a eu lieu au cours de l'exercice 2012.

Informations sur le capital et l'actionariat

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12, nous vous indiquons ci après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote. La répartition du capital de la société s'élevant à 36 1 759,70 euros est la suivante :

Actionnaires	31/12/2012		31/12/2011	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Société PACH Invest	1 259 327	34,8%	1 255 352	35,7%
Fonds gérés par NextStage	709 807	19,6%	523 338	14,9%
Fonds gérés par ALTO Invest	288 017	8,0%	225 498	6,4%
Fonds gérés BNP Paribas Private Equity	265 000	7,3%	265 000	7,5%
Salariés	228 749	6,3%	205 650	5,9%
Public	866 697	24%	1 036 718	29,6%
TOTAL	3 617 597	100%	3 511 556	100%

La société PACH Invest est une holding créée en 2007 par François HISQUIN, Ludovic CINQUIN et les associés fondateurs par apport de titres OCTO.

2. Avis de franchissement de seuil

Le 25 octobre 2012, la société Aubay a franchi à la baisse le seuil de 5% en capital et en droits de vote.

3. Evolution du capital

3.1 Emission de bons de souscription d'actions dits « BSA 2012 »

L'Assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions ordinaires dits « BSA 2012 » au profit de l'ensemble des actionnaires de la société, à raison d'un BSA 2012 pour une action détenue, donnant la possibilité de souscrire à une action nouvelle au prix de 7 euros par action pour 9 BSA 2012 détenus.

Cette émission de 3 511 556 BSA 2012 représente une émission potentielle maximale de 390 172 actions, permettant la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 39 071,2 euros, et de 2 731 204 euros prime d'émission incluse, en cas d'exercice de l'intégralité de ces BSA.

Au cours de l'exercice 2012, 612 369 BSA ont été exercés représentant l'émission de 68 041 actions nouvelles soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 6 804,1 euros, et de 476 287 euros prime d'émission incluse.

3.2 Emission de bons de souscription d'actions dits « BSA managers »

La même Assemblée générale extraordinaire a donné pouvoir au Directoire d'émettre et d'attribuer, dans un délai de 12 mois, des BSA 2012 supplémentaires dits « BSA managers » au profit de « managers » de la Société, au prix de 0,031 euro par BSA managers dans la limite de 3 857 143 BSA. Cela représente une émission potentielle maximale de 428 571 actions, permettant la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 42 857,1 euros, et de 2 999 997 euros prime d'émission incluse, en cas d'exercice de l'intégralité de ces BSA managers.

Le Directoire en date du 16 octobre 2012 a décidé l'émission de 2 997 700 BSA managers au profit de 9 personnes de la Société, parmi lesquels 2 419 200 ont été souscrits. La période d'exercice desdits BSA managers est fixée du 16 octobre 2014 au 15 juin 2017.

3.3 Emission d'actions gratuites

Deux autorisations d'émission d'actions gratuites ont été données, l'une par l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 10 mai 2010, la seconde par celle du 31 décembre 2012.

L'autorisation d'émission conférée par l'AGE du 10 mai 2010 a été donnée pour une durée de 38 mois et dans la limite de 63 101 actions. 52 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 31 mai 2010, l'attribution ne devenant définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Le Directoire en date du 2 août 2012 a constaté l'acquisition définitive de 38 000 parmi les 52 000 actions attribuées et décidé en conséquence la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal global de 3 800 euros.

L'autorisation d'émission conférée par l'AGE du 31 décembre 2010 a été donnée pour une durée de 36 mois et dans la limite de 161 075 actions. 50 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 28 janvier 2011, 32 000 actions gratuites par le Directoire en date du 28 novembre 2011, et 9 500 actions gratuites par le Directoire en date du 21 mai 2012, l'attribution ne devenant définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Le Directoire en date du 31 janvier 2013 a constaté l'acquisition définitive de 42 000 parmi les 50 000 actions gratuites attribuées le 28 janvier 2011 et décidé en conséquence la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal global de 4 200 euros.

Le rapport spécial du Directoire concernant l'attribution d'actions gratuites, établi en application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de Commerce, figure ci-après en annexe 3 de ce rapport.

3.4 Exercice d'options de souscription d'actions

Il n'y a aucun plan d'options de souscription d'actions en cours.

4. Evolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action sur l'année 2012 se présente comme suit :



Le cours de l'action a clôturé à 5,10 euros le 31 décembre 2012 contre un cours à l'ouverture de 5,49 euros le 2 janvier 2012, soit une baisse de 7% sur l'année 2012.

5. Programme de rachat d'actions

5.1 Contrat de liquidité

Par Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 mai 2009, le Directoire a été autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions en vue de favoriser la liquidité des titres, en l'application de l'article L.225-209 du Code de commerce et des articles. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale annuelle du 16 mai 2012.

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce il convient de préciser qu'un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 23 février 2012 avec la société Kepler Capital Market (ci-après l'« Animateur ») afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 1^{er} avril 2012, en remplacement de la société Octo Finances.

Il ressort de ce contrat que pour permettre à l'Animateur de réaliser les interventions prévues au contrat de liquidité notre société a porté au crédit du compte de l'Animateur une somme de 30 000 euros. Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 15 milliers d'euros pour l'année 2012.

Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2012 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2011	6 983	5,49 €	38 337 €	23 352 €
Achats	40 345	4,90 €	197 589 €	197 589 €
Ventes	38 373	4,97 €	190 846 €	190 846 €
Situation au 31/12/2012	8 955	5,10 €	45 671 €	16 609 €

5.2 Autocontrôle

En dehors des 8 955 actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2012, la société détient via son gestionnaire de plan d'épargne entreprise (PEE), un reliquat de 147 titres au 31 décembre 2012.

6. Situation de l'actionariat salarié

6.1 Plan d'épargne entreprise (PEE)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que les salariés de la société, des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180, ainsi que les anciens salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, détiennent 136 074 actions au 31 décembre 2012, représentant 3,8% du capital de la société.

6.2 Attribution gratuite d'actions

52 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 31 mai 2010 aux personnes chargées de la Direction d'un secteur ou d'une équipe, dont 10 000 actions à Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire, sous conditions de présence et de performance. Il est précisé, conformément à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, que Monsieur Ludovic CINQUIN devra conserver 100 actions sur les 10 000 actions attribuées à titre gratuit jusqu'à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire de la société.

50 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 28 janvier 2011 aux salariés considérés comme hauts potentiels pour la société, et 32 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 28 novembre 2011 aux personnes chargées de la Direction d'un secteur ou d'une équipe, sous condition de présence.

Enfin, 9 500 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 21 mai 2012 au profit de salariés de la Société, dont 7.500 actions à Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire de la société. Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de Commerce, que ce dernier devra conserver 30% desdites actions jusqu'à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire.

Le nombre d'actions détenu par les salariés au nominatif dans le cadre d'attribution gratuite d'actions et d'attribution d'options de souscription d'actions s'élève à 104 000 actions au 31 décembre 2012, représentant 2,9% du capital de la société.

Informations relatives aux mandataires sociaux

1. Organes sociaux

OCTO Technology est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. La composition des organes sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 est la suivante :

1.1 Composition du Directoire

Le Directoire se compose de deux membres :

- Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire,
- Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire.

1.2 Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se compose de quatre membres :

- Monsieur Nicolas BONTE, Président du Conseil de surveillance,
- Monsieur William BOSQUE, vice-président du Conseil de surveillance et représentant des salariés,
- Monsieur Gérard DEGONSE, membre du Conseil de surveillance,
- Monsieur Jacques LUCAS, membre du Conseil de surveillance.

2. Liste des mandats et des fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société

Nom	François HISQUIN
Mandat actuel	Président du Directoire – Directeur Général
Date d'échéance – durée du mandat	14/03/2017 – 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Néant
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la société KPIT
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Ludovic CINQUIN
Mandat actuel	Membre du Directoire – Directeur Général France
Date d'échéance – durée du mandat	14/03/2017 – 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Directeur Général France
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Nicolas BONTE
Mandat actuel	Président du Conseil de Surveillance
Date d'échéance – durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 – 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Directeur Général de la société Novell France
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Jacques LUCAS
Mandat actuel	Membre du Conseil de Surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la société EXQIM
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Gérard DEGONSE
Mandat actuel	Membre du Conseil de Surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding Administrateur de DFI
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Directeur Général Finance & Administration de JCDecaux Membre du Directoire de JCDecaux

Nom	William BOSQUE
Mandat actuel	Vice-président du Conseil de Surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Directeur Commercial
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

3. Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations annuelles brutes des membres du Directoire sont les suivantes :

François HISQUIN	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Directoire</i>				
Rémunération fixe	156 000 €	156 000 €	156 000 €	156 000 €
Rémunération variable	47 600 €	42 000 €	42 000 €	30 800 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	8 340 €	8 340 €	7 460 €	7 460 €
TOTAL	211 940 €	206 340 €	205 460 €	194 260 €

Ludovic CINQUIN	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Directoire</i>				
Rémunération fixe	117 000 €	117 000 €	117 000 €	117 000 €
Rémunération variable	31 120 €	35 120 €	35 000 €	33 160 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	5 137 €	5 137 €	5 137 €	5 137 €
TOTAL	153 257 €	157 257 €	157 137 €	155 297 €

3.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les rémunérations annuelles brutes des membres du Conseil de surveillance sont les suivantes :

Nicolas BONTE	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil de surveillance</i>				
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Gérard DEGONSE	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>				
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	-

Jacques LUCAS	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>				
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	-

William BOSQUE	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>				
Rémunération fixe	88 790 €	88 790 €	86 450 €	86 450 €
Rémunération variable	27 795 €	30 995 €	30 500 €	26 972 €
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-
TOTAL	117 585 €	120 785 €	117 950 €	113 422 €

4. Actions gratuites

En sa qualité de cadre dirigeant de la société OCTO Technology, Monsieur CINQUIN s'est vu attribuer 7 500 actions gratuites le 21 mai 2012.

En sa qualité de directeur commercial de la société OCTO Technology, Monsieur William BOSQUE, membre du Conseil de surveillance s'est vu attribuer 4 000 actions gratuites par le Directoire du 28 novembre 2011.

5. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Aucune opération n'a été déclarée par les mandataires sociaux au titre de l'exercice 2012.

Information sur les risques financiers et opérationnels

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et qu'il considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1. Risques opérationnels

1.1 Risques liés au contexte économique actuel

Le contexte économique actuel entraîne des fluctuations et incertitudes croissantes sur le niveau d'activité des donneurs d'ordre de la société. Ces derniers tendent ainsi à privilégier l'arrêt des prestations de services et notamment de conseil dans l'attente d'une meilleure visibilité sur leur niveau d'activité. Cela peut se traduire chez certains clients de la société, par des restrictions budgétaires, entraînant des arrêts ou reports de projets, des décalages dans le démarrage des missions, ainsi qu'une mise en concurrence et une pression sur les prix accrues. Ces éléments pris individuellement ou collectivement pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la marge de la société. A ce jour, le cabinet s'estime relativement épargnée par cette situation du fait de son positionnement.

1.2 Risques liés aux ressources humaines

OCTO étant une société de prestations de service, la croissance de son activité est étroitement liée à l'évolution de ses effectifs. Afin de palier aux difficultés de recrutement dans un contexte de marché tendu, en raison d'un déséquilibre entre offre et demande d'emplois, OCTO investit fortement dans le recrutement ainsi que dans la fidélisation de ses consultants, afin de limiter le turnover. Le turnover ressort à 20% en 2012, contre 19 % en 2011 et 15 % en 2010.

L'attention est portée au bien-être des consultants, à une politique de rémunération équitable et à la formation. A ce titre, la société attache une grande importance au partage de la connaissance et à l'enrichissement du savoir-faire de ses collaborateurs. A la différence de société de services traditionnels, le Taux d'Activité Congés Exclus (TACE) est bas. Il ressort ainsi à 73 % sur l'année 2012 et 72% sur les 3 exercices précédents. Ainsi plus de 20% du temps des collaborateurs est consacré à leur formation ainsi qu'à la capitalisation et au partage de leur savoir.

1.3 Risques liés à la facturation au forfait

La part croissante des contrats au forfait dans le chiffre d'affaires, entraîne un risque accru de dépassement pouvant peser sur la rentabilité. A ce titre, la société utilise un outil de gestion développé en interne, permettant de suivre le taux d'avancement de ses projets en temps réel. A chaque clôture mensuelle, un point est réalisé sur l'avancement des forfaits en cours. Historiquement, le nombre et le montant des forfaits en dépassement ne sont pas significatifs.

En 2012, la part du chiffre d'affaires réalisée au forfait était de 39%. Elle était de 41% en 2011 et de 34 % en 2010, soit une part du chiffre d'affaires réalisée au forfait moyenne de 38 % au cours des trois derniers exercices.

Cette augmentation de la proportion des forfaits est la conséquence du plan stratégique « Vision OCTO 2020 » défini par la société début 2010. Outre le développement à l'international, ce plan inclut la volonté de la société de réaliser davantage de produits labélisés OCTO (applications, logiciels, site internet, etc) sur lequel le cabinet apporte sa vision, de l'idée jusqu'à la mise en production, et sur lequel OCTO souhaite s'engager sur un résultat.

Dans un contexte économique incertain, il peut également s'agir pour un client de définir au préalable le coût d'un projet et respecter ainsi l'enveloppe budgétaire allouée à celui-ci.

1.4 Risques liés aux clients

La clientèle du cabinet étant majoritairement constituée de grands comptes, le risque de défaillance (défaut de paiement) est limité. Par ailleurs, OCTO reste peu dépendant de ses clients, avec un top 5 clients qui ne dépasse pas 40% du chiffre d'affaires (38% en 2012) et qui se renouvelle en partie chaque année.

La société estime qu'elle est peu exposée à un risque de baisse d'activité en raison de la politique de référencement que certains de ses clients appliquent. Lorsque les clients l'exigent, la société s'attache à être référencée pour ses interventions chez eux.

Pour d'autres, ce n'est en revanche pas un pré-requis. Par ailleurs, les interventions d'OCTO Technology sont jugées si critiques chez certains clients que l'éventuelle perte de référencement ou son non référencement ne signifie pas nécessairement l'arrêt des prestations délivrées par OCTO Technology.

1.5 Risques liés aux fournisseurs

La société estime ne pas être en situation de dépendance marquée vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs, excepté vis-à-vis de la société Brainsonic, le prestataire en charge de l'organisation technique de l'USI. La société s'est cependant mise en quête d'un prestataire qui pourrait pallier à une défaillance éventuelle de ce prestataire.

Par ailleurs, à titre d'information, la société n'a que très peu recours à la sous-traitance auprès de prestataires externes (environ 1,7% de son chiffre d'affaires en 2012), sa dépendance est donc limitée.

1.6 Risques liés à la concurrence

Le cabinet est confrontée à la concurrence de sociétés de conseil à haute valeur ajoutée (Cap Gemini, Accenture, Logica, Valtech, Solucom...) sur son marché ce qui pourrait provoquer :

- une pression sur les prix en raison de l'agressivité commerciale plus ou moins forte sur le marché,
- des difficultés à attirer ou fidéliser des collaborateurs de talents courtisés par les concurrents.

Afin de lutter contre ces phénomènes, OCTO s'est progressivement forgé un savoir-faire reconnu et différenciant, en adoptant un positionnement décalé, animé par des convictions fortes. Cela se traduit par :

- une approche pragmatique, qui repose sur la communication et l'échange avec le client, un savoir-faire outillé et la volonté de maximiser la valeur apportée grâce à une approche incrémentale et itératives,
- le développement de l'expertise de ses consultants par la formation, le partage des savoirs et des meilleures pratiques, ainsi que la mise à disposition de temps pour faire de la R&D,
- la possibilité d'accompagner ses clients sur toutes les phases d'un projet du cadrage fonctionnel jusqu'à la mise en production,
- un engagement fort sur le résultat, en mettant tout en œuvre pour réaliser une prestation et/ou aboutir à un produit de qualité.

1.7 Risques liés aux ouvertures de filiales

Dans le cadre de sa stratégie internationale qui vise à dupliquer le modèle qui a fait son succès en France et à réaliser la moitié de son chiffre d'affaires hors de France à l'horizon 2020, la société est amenée à ouvrir de nouvelles filiales à l'international.

Ces créations de filiales induisent des coûts de lancement plus ou moins élevés selon les pays. Il s'agit principalement des frais de prospection et des charges fixes inhérentes au démarrage de la filiale. Par ailleurs, chaque pays étant différent, il existe toujours, un risque d'échec commercial a priori, lié par exemple à une inadéquation de l'offre OCTO au marché.

Afin de limiter les coûts de démarrage, le groupe utilise les synergies avec la possibilité de prêts réciproques de consultants entre filiales, afin de palier aux éventuels pics et creux d'activité, plus sensibles dans une structure de petite taille.

Par ailleurs, afin de limiter le risque commercial, la société mène en amont, un important travail de prospection, afin de sonder l'appétence du marché pour l'offre Octo. Enfin la société a souscrit une assurance prospection auprès de la COFACE couvrant les dernières zones géographiques ouvertes (Belgique et Brésil) en cas d'échec dans ces pays.

2. Risque de liquidité

La croissance rentable du groupe depuis sa création permet de couvrir les investissements courants. Du fait de la politique de croissance organique tant en France qu'à l'international, le groupe ne recourt pas à des financements bancaires. L'augmentation de capital de 2 millions d'euros réalisée fin 2010, et plus récemment la double opération d'attribution et d'émission de BSA avec une levée potentielle de 5,7 millions d'euros, permettent au groupe de renforcer sa trésorerie et d'assurer son développement.

3. Risque de marché

3.1 Risque de change

Les fluctuations de change n'ont pas d'incidence significative sur les résultats d'OCTO dans la mesure où l'activité reste majoritairement réalisée au sein de la zone euro. Du fait de ses filiales internationales, le groupe est exposé de façon marginale au franc suisse, au real brésilien et au dirham marocain.

Compte tenu du faible risque d'exposition actuel, aucune couverture de change n'a été à ce jour mise en place. Néanmoins la stratégie de développement à l'international pourrait amener le groupe à réviser cette position dans le futur.

3.2 Risque sur actions

Les seules actions détenues sont les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, ou de façon résiduelle, dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le gestionnaire. Concernant le placement de sa trésorerie, la société a opté pour un fonds capitalisé avec une faible volatilité composé d'obligations d'entreprises européennes plurisectorielles.

3.3 Risque de taux

Du fait de l'absence d'endettement financier, le groupe n'est pas soumis au risque de taux.

4. Risques juridiques

4.1 Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou ont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

5. Risques industriels et environnementaux

La société exerce une activité de prestations intellectuelles dont l'impact sur l'environnement est marginal. Par ailleurs OCTO s'est engagé dans une démarche d'économie d'énergie comme l'installation de minuteurs et d'éclairages basse consommation, ayant permis de diminuer la consommation d'électricité.

Informations diverses

1. Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs des comptes annuels par date d'échéance :

<i>en milliers d'euros</i>	Dettes échues	< 30 jours	Dettes à échoir De 30 à 60 jrs	> 60 jours	Sans échéance	TOTAL
2012						
Fournisseurs	57	531	-	-	-	589
Fournisseurs groupe	277	29	-	-	-	306
Fournisseurs à payer	335	560	0	0	0	894
Factures non parvenues	-	-	-	-	63	63
TOTAL	335	560	0	0	63	957
2011						
Fournisseurs	22	492	-	-	-	513
Fournisseurs groupe	201	30	-	-	-	231
Fournisseurs à payer	223	522	0	0	0	745
Factures non parvenues	-	-	-	-	61	61
TOTAL	223	522	0	0	61	805

La différence entre le total des dettes fournisseurs et le montant du poste fournisseurs au bilan correspond aux jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2012 (19 milliers d'euros).

2. Conventions et engagements visés par l'article L225-86 du Code de commerce

En vertu des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, nous vous informons que la société a conclu, en date du 30 janvier 2012, un bail de sous-location de locaux au profit de la société KPIT INFOSYSTEMS France pour une durée ferme de 2 ans, à compter du 1er janvier 2012, sur la base d'un loyer annuel fixé à 81 milliers d'euros hors taxes et charges comprises. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil de Surveillance en date du 26 janvier 2012.

Le Président invite les actionnaires à prendre connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

3. Informations sur les charges non déductibles

3.1 Dépenses somptuaires (art. CGI 39-4)

Conformément à l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que le montant des loyers et amortissements excédentaires non déductibles sur les véhicules de tourisme, s'élève à 9 milliers d'euros pour l'année 2012.

3.2 Réintégration de frais généraux (art. CGI 39-5)

Non applicable.

NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>en euros</i>	2012	2011	2010	2009	2008
I. Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	361 760	351 156	351 151	315 506	306 506
- Nombre d'actions émises	3 617 597	3 511 556	3 511 514	3 155 056	3 065 056
II. Résultat global des opérations effectives					
- Chiffres d'affaires hors taxes	18 968 298	17 768 838	17 298 549	14 659 062	12 712 708
- Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	855 896	820 151	1 723 402	1 114 053	1 006 142
- Impôt sur les bénéfices	(292 964)	(361 215)	(35 817)	140 748	(218 680)
- Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	875 109	883 598	1 604 308	920 586	926 425
- Montant des bénéfices distribués	841 707	1 053 467	1 226 756	959 570	820 314
- Participation des salariés	203 966	114 710	229 689	253 423	51 221
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,32	0,34	0,50	0,31	0,40
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,24	0,25	0,46	0,29	0,30
- Dividende versé à chaque action	0,23	0,30	0,35	0,30	0,27
IV. Personnel					
- Nombre de salariés (effectif moyen)	155	142	132	117	98
- Montant de la masse salariale	9 143 486	8 777 423	7 947 562	7 033 340	6 083 653
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 562 001	4 370 722	3 926 735	3 358 497	2 967 960

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations accordées au Directoire pour les augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître des délégations accordées au Directoire par l'Assemblée générale au Directoire en matière d'augmentation de capital :

Nature de l'autorisation donnée au Directoire	Date de l'AGO ou AGE	Durée et/ou date d'échéance	Plafond	Montant utilisé	Montant disponible
Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission et attribution à titre gratuit d'actions	AGE 10 mai 2010	38 mois (10 juillet 2013)	6 310,1 euros (63 101 actions)	5 200 euros (52 000 actions)	1 110,1 euros (11 101 actions)
Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission et attribution à titre gratuit d'actions	AGE 31 décembre 2010	36 mois (31 décembre 2013)	16 107,50 euros (161 075 actions)	9 150 euros (91 500 actions)	6 957,5 euros (69 575 actions)

Annexe 3 : Rapport spécial sur les plans d'attribution d'actions gratuites (L225-197-4)

Etat des attributions gratuites d'actions aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Désignation du plan	Date d'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Date de l'attribution définitive*	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (à la date d'attribution)
Plan AGA 2010	10 mai 2010	31 mai 2010	10 mai 2012	52 000	5,27 €
Plan AGA 2011 Hauts potentiels	31 décembre 2010	28 janvier 2011	28 janvier 2013	50 000	6,44 €
Plan AGA 2011 Directeurs	31 décembre 2010	28 novembre 2011	28 novembre 2013	32 000	4,80 €
Plan AGA 2012	31 décembre 2010	21 mai 2012	21 mai 2014	9 500	4,66 €

*Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

1. Attribution définitive d'actions gratuites au cours de l'année 2012 :

Le Directoire en date du 02/08/2012 a constaté l'acquisition définitive de 38 000 actions gratuites parmi les 52 000 actions attribuées le 31 mai 2010 (plan AGA 2010) et décidé en conséquence la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal global de 3 800 euros.

Les actions gratuites attribuées définitivement concernent les bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'actions attribuées définitivement	Valeur des actions
Ludovic CINQUIN	membre du Directoire	10 000	4,71€
Dominique BUINIER	salarié	4 000	4,71€
Damien JOGUET	salarié	4 000	4,71€
Yannick MARTEL	salarié	4 000	4,71€
William BOSQUE	salarié	4 000	4,71€
Hervé LOURDIN	salarié	3 000	4,71€
David ALIA	salarié	3 000	4,71€
Julien CABOT	salarié	3 000	4,71€
Joseph GLORIEUX	salarié	3 000	4,71€
Total		38 000	

2. Attributions consenties aux dix salariés de la société au cours de l'année 2012, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Le Directoire en date du 21 mai 2012 a attribué 9 500 actions gratuites au profit des bénéficiaires suivants :

Salariés	Qualité	Nombre d'actions attribuées initialement	Cours de l'action
Ludovic CINQUIN	membre du Directoire	7 500	4,66 €
Benjamin HARTMANN	salarié	2 000	4,66 €
Total		9 500	

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Il a été demandé au Directoire d'affirmer que son rapport de gestion comportait tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité de la société ainsi que tous les faits importants qui avaient marqué l'exercice 2012.

En présumant ces informations comme étant suffisantes, le Conseil de surveillance déclare n'avoir pas d'observation particulière à formuler sur les comptes annuels et consolidés, ainsi que le rapport de gestion du Directoire.

En outre, le Conseil approuve l'ordre du jour ainsi que le projet des textes de résolutions proposé par le Directoire à l'Assemblée générale.

Paris, le 20 mars 2013.

Le Conseil de Surveillance

Monsieur Nicolas BONTE

Président du Conseil de surveillance

Monsieur William BOSQUE

Vice-président du Conseil de surveillance

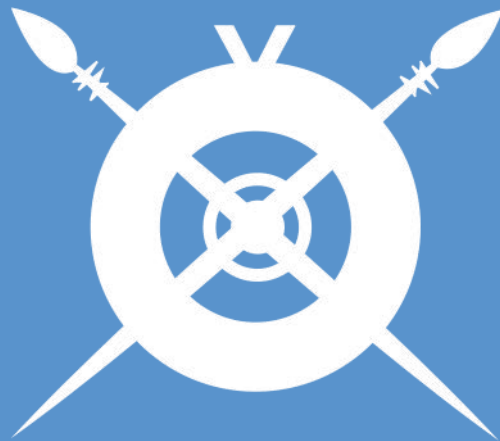
Monsieur Gérard DEGONSE

Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Jacques LUCAS

Membre du Conseil de surveillance

Informations financières



COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2012	2011
Chiffre d'affaires	1	21 612	19 503
Autres produits d'exploitation		311	225
Achats consommés	3	(505)	(336)
Autres charges d'exploitation	4	(4 032)	(3 577)
Impôts et taxes		(663)	(561)
Charges de personnel	5	(15 802)	(14 607)
Dotations d'exploitation	6	(464)	(251)
Résultat d'exploitation	2	458	396
Résultat financier	7	84	(22)
Résultat courant des sociétés intégrées		541	374
Résultat exceptionnel	8	46	102
Impôt sur les résultats	9	346	356
Résultat net des sociétés intégrées		933	832
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET		933	832
Intérêts minoritaires		(10)	1
RESULTAT NET PART DU GROUPE	10	943	831

Bilan consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2012	2011
Immobilisations incorporelles	11	368	250
Immobilisations corporelles	12	837	625
Immobilisations financières	13	238	278
Actif immobilisé		1 444	1 154
Créances clients	14	9 457	7 587
Autres créances et comptes de régularisation	15	1 364	1 341
Valeurs mobilières de placement	16	1 091	1 944
Disponibilités	16	2 040	2 416
Actif circulant		13 952	13 288
TOTAL ACTIF		15 395	14 441
Capital	17	362	351
Primes		5 046	4 502
Réserves consolidées		1 560	1 800
Réserves de conversion		(34)	(17)
Résultat consolidé		943	831
Capitaux propres part du groupe		7 878	7 467
Intérêts minoritaires		20	11
Provisions pour risques		-	1
Provisions pour charges		161	82
Provisions	18	161	83
Dettes financières	16	151	125
Dettes fournisseurs	19	724	806
Autres dettes et comptes de régularisation	20	6 461	5 950
Dettes		7 336	6 881
TOTAL PASSIF		15 395	14 441

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Résultat net consolidé	933	832
<i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i>		
- Dotations / reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	463	247
- Variation de l'impôt différé	(71)	(9)
- Plus ou moins values de cessions d'actifs	117	(114)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 442	956
Variation du BFR lié à l'activité	(1 394)	21
Flux de trésorerie générés par l'activité	47	978
Acquisitions d'immobilisations	(1 007)	(785)
Cessions d'immobilisations	169	143
Incidence des variations de périmètre	-	(5)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(838)	(647)
Dividendes versés par la société mère	(1 051)	(1 227)
Augmentation / réduction de capital	601	(1)
Avances remboursables	26	125
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(425)	(1 103)
Incidence des variations de change	(14)	(2)
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	(1 229)	(775)
Trésorerie à l'ouverture	4 360	5 135
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 131	4 360

Etat de variation des capitaux propres consolidés

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux Part du groupe	Intérêts mino-ritaires	TOTAL
Situation au 31/12/2010	351	4 503	1 427	(12)	1 609	7 878	10	7 888
Variation de capital		(1)				(1)		(1)
Distribution de dividendes					(1 227)	(1 227)		(1 227)
Affectation en réserves			379		(379)			
Résultat de l'exercice					831	832	1	832
Écarts de conversion				(5)		(5)		(5)
Autres mouvements			(6)		(3)	(9)		(9)
Situation au 31/12/2011	351	4 502	1 800	(17)	831	7 467	11	7 478
Variation de capital	11	544	(19)			536	20	556
Distribution de dividendes			(168)		(884)	(1 051)		(1 051)
Affectation en réserves			(53)		53	-		-
Résultat de l'exercice					943	943	(10)	933
Écarts de conversion				(17)		(17)		(17)
Autres mouvements								
Situation au 31/12/2012	362	5 046	1 560	(34)	943	7 878	20	7 898

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 actualisé par le règlement CRC 2005-10, ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptable (ANC).

1.2 Principes généraux d'établissement des états financiers

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Coût historique
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés. Les méthodes préférentielles sont retenues dès lors qu'elles trouvent à s'appliquer.

Tous les montants des états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.3 Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles OCTO Technology exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice d'un contrôle de fait.

1.4 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 est le suivant :

Sociétés	Siège social	Pays	% d'intérêt	Méthode
OCTO Technology SA N° SIRET : 418 166 096 00051	50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	France	Mère	Intégration globale
OCTO Technology SA	7 avenue du théâtre, 1003 Lausanne	Suisse	90,00%	Intégration globale
OCTO Technology SA	59 avenue Fal Ould Oumeir, 10000 Rabat	Maroc	79,90%	Intégration globale
OCTO Technology SPRL	4 rue des Pères Blancs, B-1040 Bruxelles	Belgique	100,00%	Intégration globale
OCTO Technology LTDA	50 avenue C Berrini, Brooklin Novo, Sao Paulo	Brésil	99,03%	Intégration globale
Hubluc SARL N° SIRET : 533 031 993 00017	50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	France	60,00%	Intégration globale

Au 31 décembre 2012, la société Hubluc SARL est consolidée pour la première fois dans les comptes du groupe.

1.5 Principes d'arrêtés des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2012, date de clôture de leurs comptes sociaux et retraités le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du groupe.

1.6 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales étrangères ayant une autonomie économique et financière, la monnaie dans laquelle elles tiennent leurs comptes est leur monnaie de fonctionnement. La conversion des comptes des entreprises étrangères s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique,
- Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés pour la part revenant au groupe dans les capitaux propres au poste Réserves de conversion et pour la part des tiers au poste Intérêts minoritaires.

1.7 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés à l'actif, conformément au règlement CRC n°2005-10 ayant actualisé le règlement 99-02.

A ce titre, le groupe a activé les coûts de développement relatifs à la plate forme en ligne Appaloosa, pour un montant total de 338 milliers d'euros, dont 133 milliers d'euros engagés sur l'année 2012 et 205 sur l'année 2011. Cette plate forme fait l'objet d'un amortissement sur 24 mois, depuis le 1^{er} juin 2012, date de son démarrage commercial.

Le groupe a également activé les coûts de développement relatifs à la refonte du logiciel de gestion interne engagés sur l'année, pour un montant total de 108 milliers d'euros, dont 67 milliers d'euros au titre de la 1^{ère} phase et 41 milliers d'euros en immobilisation en cours, au titre de la 2^{ème} phase (nouvelles fonctionnalités). La première phase de ce logiciel à usage interne fait l'objet d'un amortissement sur 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2012, date de sa première utilisation.

Le montant des frais de recherche et de développement passé directement en charges, y compris la dotation aux amortissements des frais immobilisés, s'établit à 1 534 milliers d'euros (1 286 milliers d'euros en 2011).

1.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et composées principalement de licences et logiciels. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

1.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Agencements, aménagements, installations générales : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

1.10 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement de ces créances.

1.11 Évaluation des dettes et des créances en monnaies étrangères

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans le compte de résultat.

1.12 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font le cas échéant l'objet d'une dépréciation afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative, lorsque celle-ci est inférieure.

1.13 Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision pour indemnité de fin de carrière correspondant à l'indemnisation prévue par la convention Syntec dont dépend la société OCTO Technology SA est comptabilisée.

Les principales hypothèses retenues pour valoriser la provision sont les suivantes :

- Méthode retenue : rétrospective des unités de crédits projetés
- Âge de départ à la retraite : 65-67 ans
- Salaire moyen retenu : 1/13^{ème} de rémunération annuelle
- Taux d'actualisation *Iboxx Corporate AA 10+* au 31 décembre 2012 : 2,69%
- Taux de survie d'après la table INSEE
- Taux de charges sociales : 50%

1.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature de la prestation.

- Les prestations en régie correspondent à de la mise à disposition de compétences et d'expertises. Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que la prestation est réalisée. Celui-ci correspond aux temps passés en jours, valorisés au prix de vente journalier contractuel.
- Les prestations au forfait correspondent à la réalisation d'une mission aboutissant à un livrable, une synthèse ou un produit selon le type de prestations (conseil ou réalisation). Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement technique de la mission, correspondant en principe aux temps passés. Lorsqu'il apparaît un décalage, un retard ou une avance, entre le temps consommé et l'avancement effectif du projet, le chiffre d'affaires est reconnu suivant l'avancement effectif.

Des factures à établir et produits constatés d'avance sont comptabilisés, lorsque la facturation n'est pas en ligne avec la réalisation des prestations. Il s'agit principalement pour les régies du délai de facturation, et pour les forfaits, de l'échéancier de facturation.

1.15 Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels incluent les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations qui ne sont pas directement liés à l'exploitation de la société et qui ne présentent pas un caractère récurrent.

1.16 Impôts et taxes

Conformément à la position de l'ANC, la contribution économique territoriale est comptabilisée en charges d'exploitation. Celle-ci représente 1,33% du chiffre d'affaires consolidé.

1.17 Impôt sur les résultats

La charge d'impôt est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés. Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

La société mère bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR) dont le montant s'est élevé à 536 milliers d'euros pour l'année 2012. En l'absence de précision spécifique du collège de l'ANC sur la comptabilisation du CIR dans les comptes consolidés, celui-ci est maintenu en diminution de la charge d'impôt, conformément à sa position relative aux comptes individuels.

1.18 Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions majoré du nombre total d'actions restant à émettre lors de la conversion des instruments dilutifs, actions gratuites et bons de souscription d'actions.

2. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

- Information par secteur d'activité

<i>en milliers d'euros</i>	2012		2011	
Banque, Finance	5 517	26%	6 518	33%
Média, Internet, Loisirs	5 316	25%	3 464	18%
Télécoms, Services	3 433	16%	3 043	16%
Assurance	3 184	15%	2 461	13%
Industrie, Distribution	3 179	15%	3 218	17%
Autres (USI, formations, vente livres)	983	5%	798	4%
TOTAL	21 612	100%	19 503	100%

- Information par secteur géographique

<i>en milliers d'euros</i>	2012		2011	
France	18 313	85%	16 730	86%
Suisse	1 000	5%	889	4%
Brésil	900	4%	371	2%
Belgique	831	4%	1 118	6%
Maroc	568	3%	395	2%
TOTAL	21 612	100%	19 503	100%

Note 2 | Autres informations sectorielles

- Résultat d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
France	504	738
Suisse	(25)	42
Maroc	23	(21)
Belgique	4	(114)
Brésil	(48)	(249)
TOTAL	458	396

- Actif

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
France	14 670	13 593
Suisse	162	168
Maroc	294	217
Belgique	42	309
Brésil	227	154
TOTAL	15 395	14 441

Note 3 | Achats consommés

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Sous-traitance	(402)	(230)
Achats non stockés	(102)	(106)
TOTAL	(505)	(336)

Note 4 | Autres charges d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Locations immobilières et charges locatives	(955)	(766)
Formation, conférences et séminaires	(258)	(429)
Honoraires	(433)	(368)
Relations publiques et communication (y compris l'USI)	(882)	(753)
Frais de déplacements et missions	(839)	(632)
Frais télécoms et internet	(269)	(232)
Frais de recrutement	(108)	(161)
Autres charges	(288)	(236)
TOTAL	(4 032)	(3 577)

Note 5 | Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Salaires et traitements	(10 652)	(9 828)
Charges sociales	(4 824)	(4 537)
Autres charges de personnel	(122)	(128)
Participation des salariés	(204)	(115)
TOTAL	(15 802)	(14 607)

L'effectif moyen du cabinet se détaille comme suit :

	2012	2011
France	155	142
Maroc	5	5
Suisse	7	6
Belgique	3	2
Brésil	6	4
TOTAL	176	158

Note 6 | Dotations d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Amortissements des immobilisations incorporelles	(144)	(49)
Amortissements des immobilisations corporelles	(240)	(190)
Provisions pour engagements de retraite	(79)	(12)
TOTAL	(464)	(251)

Note 7 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	12	55
Résultat net de cessions des VMP	(20)	15
Charges d'intérêts	(1)	-
Résultat net de change	(3)	1
Dotations aux dépréciations et provisions	-	(97)
Reprises sur dépréciations et provisions	95	5
TOTAL	84	(22)

La reprise de dépréciation correspond aux moins-values latentes sur les placements en obligations constatées fin 2011.

Les plus-values latentes relatives à un placement obligataire capitalisé, et s'élevant à 65 milliers d'euros à la clôture, n'ont pas été reconnues en résultat financier, conformément au règlement 99-02.

Note 8 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Résultat de cession des titres	117	117
Résultat de cession d'immobilisations	(12)	(3)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(67)	(17)
Autres produits exceptionnels	8	5
Dotations aux amortissements et provisions	-	(1)
Reprises sur provisions	1	-
TOTAL	47	102

Le résultat de cession des titres correspond au second complément de prix sur la cession encaissé suite à la cession de la participation dans la société MassiveBrainGames fin 2010.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion se composent principalement d'un rappel d'impôt (avis complémentaires de cotisation foncière des entreprises au titre des années 2009, 2010 et 2011) et d'un don à la fondation Good Planet.

Note 9 | Impôt sur les résultats

▪ Détail de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Impôts sur les bénéfices	(271)	(137)
Crédits d'impôts et autres réductions d'impôts	545	484
Charge courante d'impôt (Produit)	274	347
Impôts différés	71	9
Charge réelle d'impôt (Produit)	346	356

▪ Preuve d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Résultat comptable avant impôt	587	476
Taux courant d'imposition	33,33%	33,33%
Charge théorique d'impôt	(196)	(159)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	5	10
Différences permanentes	(8)	21
Crédits d'impôts et autres réductions d'impôts	545	484
Charge réelle d'impôt (Produit)	346	356

Note 10 | Résultat par action

	2012	2011
Résultat net part du groupe	943	831
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	3 537 511	3 511 553
Résultat net par action (€)	0,27	0,24
Nombre d'actions gratuites à émettre et exerçables	79 500	121 000
Nombre de BSA exerçables converti en nombre d'actions	590 931	-
Nombre total de titres y compris instruments dilutifs	4 207 942	3 632 553
Résultat net dilué par action (€)	0,22	0,23

Note 11 | Immobilisations incorporelles

▪ Valeur brutes

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	2012
Frais d'établissement	1		-	-	-	1
Logiciels, licences	220	221	-	205	-	646
Immobilisations en cours	205	41	-	(205)	-	41
TOTAL	426	262	-	-	-	689

L'augmentation du poste logiciels et licences correspond principalement à l'activation des coûts de développement du produit Appaloosa, pour un montant total de 338 milliers d'euros, dont 205 milliers d'euros en 2011 (compte immobilisations en cours).

▪ Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	2012
Frais d'établissement	(1)	-	-	-	(1)
Logiciels, licences	(175)	(144)	-	-	(320)
TOTAL	(176)	(144)	-	-	(321)

Note 12 | Immobilisations corporelles

▪ Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	2012
Immobilisations corporelles	1 182	503	78	75	(1)	1 681
Immobilisations en cours	75	-	-	(75)	-	-
TOTAL	1 257	503	78	-	(1)	1 681

La ligne immobilisations corporelles comprend essentiellement les agencements, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

La forte augmentation observée sur ce poste correspond principalement aux travaux de rénovation des locaux parisiens incluant un nouvel étage loué, pour un coût total de 392 milliers d'euros, dont 300 au titre de l'aménagement et 92 au titre du mobilier.

▪ Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	2012
Autres immobilisations corporelles	(632)	(240)	28	-	(844)
TOTAL	(632)	(240)	28	-	(844)

Note 13 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	2012
Titres non consolidés	45	-	45	-	-
Prêts	25	-	10	-	15
Dépôts et cautionnements versés	208	17	-	-	223
TOTAL	278	17	55	-	238

La diminution des titres non consolidés correspond aux parts détenues dans la SARL Hubluc, cette dernière étant désormais consolidée. Celle-ci n'avait pas été consolidée au 31 décembre 2011 du fait du caractère non significatif de ses comptes.

Note 14 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Clients	6 760	4 876
Clients factures à établir	2 697	2 711
Dépréciation des créances clients	-	-
TOTAL	9 457	7 587

Note 15 | Autres créances et comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Variation	Écarts de conversion	Variation périmètre	2012
Créances sociales	-	17	-	-	17
Créances fiscales	205	27	-	-	232
Impôts sur les bénéfices	653	(107)	(1)	-	545
Impôts différés actifs	186	71	1	-	258
Autres créances	11	6	-	-	17
Charges constatées d'avance	284	8	-	-	292
TOTAL	1 340	23	-	-	1 362

Note 16 | Trésorerie nette

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Variation	Écarts de conversion	Variation périmètre	2012
Valeurs mobilières de placement (VMP)	2 041	(949)	-	-	1 093
Dépréciation des VMP	(97)	95	-	-	(2)
Disponibilités	2 416	(362)	(14)	-	2 040
Trésorerie active	4 360	(1 215)	(14)	-	3 132
Avance assurance prospection Coface	(125)	(26)	-	-	(151)
Trésorerie passive	(125)	(26)	-	-	(151)
TOTAL	4 235	(1 241)	(14)	-	2 981

Note 17 | Capital

- Composition du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Capital social au 31 décembre 2011	3 511 556	0,1 €
Augmentation du capital dans le cadre du plan d'actionnariat salarié :		
- Attribution définitive d'actions gratuites aux salariés	38 000	0,1 €
- Exercice de bons de souscription d'actions*	68 041	0,1 €
Capital social au 31 décembre 2012*	3 617 597	0,1 €

*dont 342 BSA (soit 38 actions) souscrits non versés

- Instruments dilutifs

Plan d'attribution d'actions gratuites	2010	2011 Hauts potentiels	2011 Directeurs	2012
Date d'assemblée	10/05/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010
Date du directoire	31/05/2010	28/01/2011	28/11/2011	21/05/2012
Nombre total d'actions allouées à la date d'octroi	52 000	50 000	32 000	9 500
Nombre d'actions attribuées au 31/12/2012	38 000	0	0	0
Date d'attribution définitive	31/05/2012	28/01/2013	28/11/2013	21/05/2014
Nombre d'actions pouvant être allouées au 31/12/2012 (net des radiations)	-	42 000	28 000	9 500

Plan de bons de souscription d'actions	2012 BSA	2012 BSA managers
Date d'assemblée	13/07/2012	13/07/2012
Date du directoire	-	16/10/2012
Nombre total de BSA allouées à la date d'octroi	3 511 556	2 999 700
Nombre total de BSA souscrits à la date d'octroi	-	2 419 200
Nombre de BSA exercés au 31/12/2012	612 369	-
Nombre de BSA en circulation au 31/12/2012	2 899 187	2 419 200
Montant reçu suite à l'exercice de BSA	476 287 €	-
Montant reçu suite à la souscription de BSA	-	74 995 €
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	322 131	268 800
Augmentation de capital potentielle en euros	2 254 917	1 881 600

Note 18 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Dotations	Reprises	2012
Provision pour risques	1	-	1	-
Provision pour indemnités de fin de carrière	82	79	-	161
TOTAL	83	79	1	161

La forte réévaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière s'explique principalement par une baisse de près de 2 points du taux d'actualisation entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

Note 19 | Dettes fournisseurs

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Fournisseurs	594	539
Fournisseurs factures non parvenues	112	249
Jetons de présence	19	19
TOTAL	724	806

Note 20 | Autres dettes et comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	2011	Variation	Écarts de conversion	Variation périmètre	2012
Dettes sociales	3 216	233	(4)	-	3 444
Dettes fiscales	1 736	326	-	-	2 064
Impôts sur les bénéfices	6	119	(1)	-	125
Autres dettes	133	90	-	-	223
Produits constatés d'avance	858	(253)	-	-	606
TOTAL	5 950	516	(5)	-	6 461

Note 21 | Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	JF Plantin				Mazars				Cabinets locaux			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit												
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i>												
- Emetteur	27	27	86%	100%	-	-			-	-		
- Filiales intégrées globalement	-	-			18	17	100%	100%	5	5	100%	100%
<i>Autres diligences et prestations directement liées</i>												
- Emetteur	5	-	14%	-					-	-		
- Filiales intégrées globalement	-	-							-	-		
Sous-total	32	27	100%	100%	18	17	100%	100%	5	5	100%	100%
Autres prestations rendues												
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-			-	-			-	-		
Sous-total												
TOTAL	32	27	100%	100%	18	17	100%	100%	5	5	100%	100%

Note 22 | Engagements hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	TOTAL	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés				-
Location locaux	1 411	718	693	-
TOTAL	1 411	718	693	-
Engagements reçus				
Sous-location locaux	84	84	-	-
TOTAL	84	84	-	-

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice de 933 milliers d'euros,
- la justification de mes appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes consolidés sont, au regard du règlement n° 99-02 et de ses actualisations, des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

La note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose en rubrique 1.14 les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires et expose en particulier la méthode de l'avancement retenue par votre société pour le suivi des contrats au « forfait ».

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations de résultats de ces projets, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 24 avril 2013

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	18 968	17 769
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	30	17
Production immobilisée	241	205
Autres produits	38	2
Produits d'exploitation	19 278	17 994
Achats	(11)	(7)
Autres achats et charges externes	(3 934)	(3 517)
Impôts et taxes	(561)	(525)
Salaires	(9 143)	(8 777)
Charges sociales	(4 562)	(4 371)
Dotations aux amortissements	(366)	(220)
Autres charges	(34)	(33)
Charges d'exploitation	(18 612)	(17 451)
Résultat d'exploitation	666	543
Quote-part sur opérations faites en commun	-	-
Produits financiers	150	102
Charges financières	(79)	(107)
Résultat financier	71	(5)
Résultat courant avant impôt	737	537
Produits exceptionnels	161	118
Charges exceptionnelles	(112)	(18)
Résultat exceptionnel	49	100
Participation des salariés	(204)	(115)
Impôt sur les bénéfices	293	361
RESULTAT NET	875	884

Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Immobilisations incorporelles	367	250
Immobilisations corporelles	794	592
Immobilisations financières	484	466
Actif immobilisé	1 645	1 308
Créances clients	9 040	7 225
Autres créances	1 514	1 495
Valeurs mobilières de placement	1 065	1 919
Disponibilités	1 472	1 791
Actif circulant	13 091	12 430
Charges constatées d'avance	287	259
TOTAL ACTIF	15 023	13 997
Capital	362	351
Primes	5 046	4 502
Réserve légale	35	35
Report à nouveau	1 612	1 784
Résultat de l'exercice	875	884
Provisions réglementées	4	3
Capitaux propres	7 935	7 559
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Provisions	-	-
Emprunts et dettes financières	151	125
Dettes fournisseurs	976	824
Dettes fiscales et sociales	5 142	4 529
Autres dettes	224	155
Dettes	6 493	5 633
Produits constatés d'avance	596	805
TOTAL PASSIF	15 023	13 997

Tableau de flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Résultat net	875	884
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	399	218
Plus-values sur cession d'immobilisations	(127)	(114)
Marge brute d'autofinancement	1 147	988
<i>Variation du BFR</i>		
- Variation des créances d'exploitation	(1 736)	(1 261)
- Variation des dettes d'exploitation	625	1 175
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	36	902
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(261)	(262)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(699)	(361)
Acquisition d'immobilisations financières	(59)	(231)
Cession d'immobilisations corporelles	41	-
Cession d'immobilisations financières	117	118
Réduction d'immobilisations financières	-	25
Variation des dettes sur immobilisations	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(861)	(711)
Augmentation de capital	551	(1)
Dividendes versées	(1 051)	(1 227)
Avances remboursables	26	125
Augmentation des avances en compte courant	126	(259)
Remboursement des avances en compte courant	-	1
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(348)	(1 361)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 173)	(1 170)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 710	4 880
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 537	3 710

Notes annexes aux comptes annuels

1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2012 a été marqué par les événements suivants :

- Encaissement le 2 juin du second complément de prix de 117 milliers d'euros relatif à la cession de la société MassiveBrainGames intervenue fin 2010 ;
- Rénovation des locaux pour un total de 392 milliers d'euros en agencements et mobiliers de bureau ;
- Activation des coûts liés au développement de la plate-forme de distribution d'applications mobiles Appaloosa pour un total de 338 milliers d'euros, dont 133 milliers d'euros engagés sur l'exercice 2012 et 205 sur l'exercice 2011 ;
- Activation des coûts de développement d'un nouveau logiciel de gestion interne, pour un total de 108 milliers d'euros ;
- Refonte de l'identité visuelle de la société et lancement d'un nouveau site internet.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 modifié par les règlements ultérieurs, ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation applicables aux comptes individuels (PCG art. 311-3.2) sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n°2004-06.

A ce titre, la société a activé les coûts de développement relatifs à la plate forme en ligne Appaloosa, pour un montant total de 338 milliers d'euros, dont 133 milliers d'euros engagés sur l'année 2012 et 205 sur l'année 2011. Cette plate forme fait l'objet d'un amortissement sur 24 mois, depuis le 1^{er} juin 2012, date de son démarrage commercial.

La société a également activé les coûts de développement relatifs à la refonte du logiciel de gestion interne engagés sur l'année, pour un montant total de 108 milliers d'euros, dont 67 milliers d'euros au titre de la 1^{ère} phase et 41 milliers d'euros en immobilisation en cours, au titre de la 2^{ème} phase (nouvelles fonctionnalités). La première phase de ce logiciel à usage interne fait l'objet d'un amortissement sur 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2012, date de sa première utilisation.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

2.5 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à la valeur comptable.

A ce titre, une dépréciation de 31 milliers d'euros a été constatée sur les parts détenues dans la SARL Hubluc.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- Pour les prestations en régie, le chiffre d'affaires et les coûts sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.
- Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation selon la méthode à l'avancement.

2.10 Impôts sur les sociétés

Conformément à la position du Collège de l'ANC du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

2.11 Changement de méthode

Néant.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/11	Acquisitions	Sorties	31/12/12
Logiciels, licences	218	425	-	643
Immobilisations incorporelles en cours	205	174	338	41
Installations et agencements divers	253	312	28	538
Matériel de transport	118	-	50	68
Matériel de bureau et informatique	531	146	2	675
Mobilier de bureau	195	94	-	289
Autres immobilisations corporelles	14	-	-	14
Immobilisations corporelles en cours	75	225	300	-
TOTAL	1 609	1 376	718	2 267

Les mouvements d'immobilisations corporelles en cours correspondent aux travaux de rénovation et d'extension des locaux.

3.2 Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/11	Dotations	Reprises	31/12/12
Logiciels, licences	(173)	(144)	-	(317)
Installations et agencements divers	(141)	(48)	22	(167)
Matériel de transport	(5)	(10)	6	(9)
Matériel de bureau et informatique	(276)	(136)	-	(412)
Mobilier de bureau	(173)	(28)	-	(200)
TOTAL	(767)	(366)	28	(1 106)

4. Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/11	Acquisitions	Diminutions	31/12/12
Titres de participation	237	-	-	237
Créances rattachés à des participations	-	50	-	50
Prêts	25	-	10	15
Dépôts et cautionnements versés	204	8	-	212
TOTAL	466	59	10	515

L'augmentation du poste créances rattachées à des participations correspond à un prêt accordé à la filiale brésilienne.

5. Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/11	Dotations	Reprises	31/12/12
Titres de participation	-	(31)	-	(31)
Valeurs mobilières de placement	(97)	-	95	(2)
TOTAL	(97)	(31)	95	(33)

6. Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/11	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Variation de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/12
Capital social	351			11			362
Prime d'émission	4 502			469			4 971
Bons de souscription d'actions	-			75			75
Réserve légale	35						35
Report à nouveau	1 784	884	(1 051)	(4)			1 613
Résultat de l'exercice	884	(884)			875		875
Provisions réglementées	3					1	4
TOTAL	7 559		(1 051)	551	875	1	7 935

Les provisions réglementées correspondent à de l'amortissement dérogatoire généré par la valeur résiduelle des véhicules.

7. Capital social

7.1 Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 361 759,7 euros au 31 décembre 2012, se composant en 3 617 597 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 511 556	0,1 €	351 155,6 €
Actions émises pendant l'exercice	106 041	0,1 €	10 604,1 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 617 597	0,1 €	361 759,7 €

7.2 Participation des salariés dans le capital de la société

Une attribution gratuite d'actions aux salariés a été autorisée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2010, pour un nombre maximal de 63 101 actions à émettre. Aux termes de la réunion du Directoire en date du 31 mai 2010, il a été décidé l'attribution gratuite de 52000 actions à émettre.

Une nouvelle attribution gratuite d'actions aux salariés a été autorisée par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010, pour un nombre maximal de 161 075 actions à émettre. Il a été décidé successivement :

- un plan d'attribution gratuite de 50 000 actions aux salariés considérés comme hauts potentiels par la société aux termes de la réunion du Directoire du 28 janvier 2011 ;
- un plan d'attribution gratuite de 32 000 actions aux directeurs de secteur ou d'équipe, aux termes de la réunion du Directoire du 28 novembre 2011 ;
- un plan d'attribution gratuite de 9 500 actions à deux salariés de la société, aux termes de la réunion du Directoire du 21 mai 2012.

8. Provisions

Il n'y a aucune provision pour risques ou charges constatée au 31 décembre 2012.

9. Etat des créances et des dettes

9.1 Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	50	-	50	-
Prêts	15	15	-	-
Dépôts et cautionnements	212	-	-	212
Créances clients	9 040	9 040	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	536	536	-	-
Etat - TVA	118	118	-	-
Compte courant associés	798	798	-	-
Autres créances	63	63	-	-
Charges constatées d'avance	287	287	-	-
TOTAL	11 120	10 857	50	212

9.2 Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	151	38	113	-
Dettes fournisseurs	976	976	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 413	1 413	-	-
Dettes sociales	1 831	1 831	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	119	119	-	-
Etat - TVA	1 671	1 671	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	108	108	-	-
Compte courant associés	-	-	-	-
Autres dettes	224	224	-	-
Produits constatés d'avance	596	596	-	-
TOTAL	7 089	6 976	113	-

10. Produits et charges constatés d'avance

10.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élevant à 596 milliers d'euros, exclusivement à caractère d'exploitation, se composent principalement de prestations facturées en avance aux clients.

10.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevant à 287 milliers d'euros à caractère exclusivement d'exploitation, correspondent au loyer et charges locatives du 1^{er} trimestre 2013.

11. Produits à recevoir et charges à payer

11.1 Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12
Clients - Factures à établir	2 632
Associés - Intérêts sur comptes courants	16
Divers - Produits à recevoir	3
TOTAL	2 651

11.2 Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12
Fournisseurs - Factures non parvenues	63
Clients - Avoirs à établir	179
Personnel - Congés payés	497
Participation des salariés	204
Provision primes à verser	712
Provision charges sociales à payer	604
Personnel - Charges à payer	279
Etat - Charges à payer	108
TOTAL	2 646

12. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	France	Export	TOTAL
Ventes de biens	4	-	4
Prestations de services	18 166	798	18 964
TOTAL	18 170	798	18 968

13. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12
Produits d'intérêts des comptes courants	16
Revenus des valeurs mobilières de placement	10
Résultat net de cessions des VMP	(20)
Résultat net de change	0
Dotations aux dépréciations et provisions	(31)
Reprises sur dépréciations et provisions	95
TOTAL	71

14. Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12
Plus-values sur cession de titres	117
Moins-values sur sortie d'immobilisations	(12)
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	(1)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(55)
TOTAL	49

15. Impôts sur les bénéfices

15.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	Base	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	737	284	1 021
Résultat exceptionnel	49	9	58
Participation	(204)	-	(204)
Résultat comptable	582	293	875

La charge courante d'impôt inclut un crédit d'impôt recherche d'un montant de 536 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel inclut un complément de prix dont la partie long terme non imposable est d'environ 85%.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Base d'imposition
Contribution sociale de solidarité des sociétés	28
Participation des salariés y compris forfait social	245
Effort construction	40
Plus-values latentes sur VMP	65
Allègements de la dette future d'impôt	378
Néant	-
Accroissements de la dette future d'impôt	-

16. Engagements financiers hors bilan

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élève à 161 milliers au 31 décembre 2012. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

La société a conclu avec sa filiale suisse, une convention de postposition de créances en date du 8 janvier 2010. Il s'agit d'un contrat par lequel la créance que la société a sur sa filiale suisse pour un montant de 195 milliers de francs suisses (soit environ 162 milliers d'euros) est positionnée derrière toutes les autres créances actuelles et futures. Les créances post positionnées sont soumises à un remboursement différé qui interviendra lorsque l'actif sera suffisant.

Enfin la société a signé un nouveau bail au 1^{er} janvier 2012 d'une durée de 9 ans, pour un loyer annuel de 693 milliers d'euros (au 1^{er} janvier 2013), avec possibilité de résiliation tous les 3 ans.

17. Rémunération des organes de direction et de surveillance

<i>en milliers d'euros</i>	Directoire	Conseil de surveillance
Rémunérations versées en 2012	364	139
TOTAL	364	139

18. Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	149	-
Employés	6	-
TOTAL	155	-

19. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

<i>en milliers d'euros</i>	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société à un lien de participation	
	liées	
Participations nettes	206	-
Créances rattachées à des participations	50	-
Créances clients et comptes rattachés	573	-
Comptes courants	798	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306	-
Produits financiers	16	-

20. Tableau liste des filiales et participations

20.1 Renseignements détaillés sur les filiales et participations

<i>en milliers de devises locales</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultat net
Filiales (détenues à + de 50%)				
OCTO Technology SA – Suisse (CHF)	100	(205)	90%	(36)
OCTO Technology SA – Maroc (MAD)	300	68	79,9%	222
OCTO Technology SPRL – Belgique (€)	20	106	100%	4
OCTO Technology LTDA – Brésil (R\$)	207	210	99%	122
Hubluc SARL - France (€)	11	12	60%	(27)
Participations (entre 10 et 50%)				
Néant	-	-	-	-

20.2 Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	45	192	-	-
Nette	14	192	-	-

21. Honoraires du Commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaires aux comptes (JF Plantin) s'élèvent à 32 milliers d'euros pour l'exercice 2012, dont 27 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés, et 5 au titre des autres diligences et prestations directement liées.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice de 875 milliers d'euros,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Principes de dépréciation des titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 237 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.5.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Votre société constate son chiffre d'affaires selon les modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe et retient en particulier la méthode de l'avancement pour le suivi des contrats au « forfait ».

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations de résultats de ces projets, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 24 avril 2013

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

▪ **Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé**

J'ai par ailleurs été informé de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 16 mai 2012, sur rapport spécial du Commissaire aux comptes du 27 avril 2012.

1. Convention de sous-location

- *Nature et modalités :*

Votre société a conclu en date du 30 janvier 2012 un bail de sous-location de locaux au profit de la société KPIT INFOSYSTEMS France. Les termes de ce bail prévoient une mise à disposition d'une superficie de 127 m² dans les locaux d'OCTO TECHNOLOGY situés au 50, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), pour une durée ferme de deux années à compter du 1er janvier 2012 et sur la base d'un loyer trimestriel fixé à 20 200 euros hors taxes et charges comprises.

L'exécution de cette convention a conduit votre Société à enregistrer un produit d'un montant de 74 067 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- *Personne concernée :*

Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire, Directeur Général et actionnaire de votre société, est également Président de la société KPIT INFOSYSTEMS France.

- *Autorisation* :

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa réunion intervenue le 26 janvier 2012.

Paris, le 24 avril 2013

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

Texte des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2013



Première résolution (Approbation des comptes de l'exercice 2012 – Quitus)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire pour leur gestion durant la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 et donne quitus aux membres du Conseil de surveillance.

Deuxième résolution (Affectation du bénéfice- distribution de dividendes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, décide sur proposition du Directoire d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui s'élève à la somme de 875 108,94 euros de la façon suivante :

▪ au compte de réserve légale afin de la porter à 10% du capital social* soit :	1 480,41 €
▪ aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 0,23 € par action* soit :	841 707,31 €
▪ au compte de report à nouveau pour le solde soit :	31 921,22 €

Le montant du compte de report à nouveau s'élèvera ainsi à 1 640 044,44 € après affectation.

* au 20 mars 2013, le capital social de la société s'élève à 365 959,70 euros réparti en 3 659 597 actions.

Il est précisé que le montant global du dividende est déterminé sur la base de toutes les actions existantes à ce jour. Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité ne donnant pas droit à dividende et leur nombre ne pouvant être connu avec exactitude qu'au moment de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/12/2011	1 051 421 €	0,30 €	3 504 735
31/12/2010	1 226 742 €	0,35 €	3 504 977
31/12/2009	959 570 €	0,30 €	3 198 567

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, dont le taux est de 21%.

Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 – Quitus)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution (Quitus aux commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, donne pour cet exercice quitus entier et sans réserve de son mandat au Commissaire aux comptes.

Cinquième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, conformément aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, en bourse ou autrement, afin d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société, soit un maximum de 365 959 actions, pour un prix d'achat représentant un montant total maximum de 2 500 000 euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix de rachat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la société qui interviendrait pendant la durée de validité de l'autorisation.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société dans le respect de la réglementation applicable.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectuées, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des règles édictées par l'Autorité des marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier ou produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

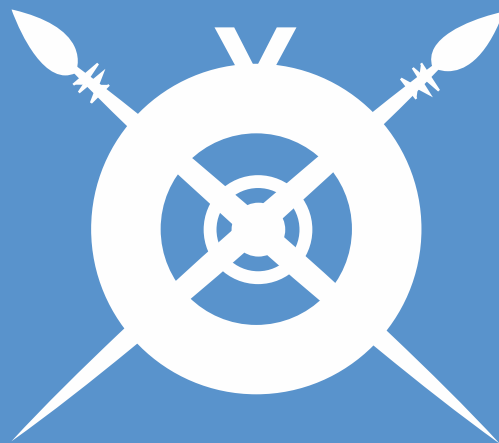
Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment conclure tout accord en vue de la tenue du registre des achats, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Septième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses résolutions à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la Loi.



OCTO
T e c h n o l o g y

PARIS - RABAT - LAUSANNE - BRUXELLES - SAO PAULO

Siège : 50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris | Tél. : +33 (0)1 58 56 10 00